



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contrôle

Question écrite n° 68715

Texte de la question

Mme Luce Pane interroge M. le ministre de l'intérieur sur l'avancée des travaux relatifs à une modification de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969, relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixes. Dans sa réponse du 22 janvier 2013, à la question écrite n° 2107 posée par M. Pascal Cherki, M. Manuel Valls, alors ministre de l'intérieur a considéré que, plus de 40 ans après sa promulgation, le régime institué par cette loi méritait d'être revu. Plusieurs propositions, rapports et missions d'information se sont d'ailleurs penchés sur cette nécessaire réforme. Alors que le Gouvernement poursuivait encore sa réflexion, en lien avec les parlementaires et en concertation avec les associations représentatives des gens du voyage, elle lui demande où en sont les travaux et quelles sont les pistes envisagées.

Données clés

Auteur : [Mme Luce Pane](#)

Circonscription : Seine-Maritime (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68715

Rubrique : Gens du voyage

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 novembre 2014](#), page 9447

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)